



Rapport d'activités 2021

www.ennerdaach.lu

Ennerdaach en résumé

34

logements

Agréée par
le Ministère
de la Famille

Durée
d'hébergement
4,95 ans

121

personnes
logées

Reconnue
d'utilité
publique

taux
d'occupation
95,9 %

> 480
demandes
actives

5
employés
3,95 ETP

14 450,- €
de dons

228
membres
honoraires

taux
de réussite
53,13 %

Ennerdaach aide les gens en difficulté de se loger

Nous accueillons des personnes qui risquent de se retrouver sans logement ou qui occupent un logement insalubre et qui n'ont pas les moyens d'améliorer leur situation. Chez nous, ils trouveront un Ennerdaach, dans une première phase pour 3 mois. Durant ces trois mois, ensemble avec nos assistantes sociales, ils élaborent un état de leur situation et cherchent des solutions pour améliorer durablement leur situation.

Ces démarches définies, elles sont fixées dans un contrat de partenariat qui porte sur 3 ans.

Les usagers auront ainsi un logement correct et pourront se concentrer sur l'amélioration de leur situation. Ils sont aidés et guidés par nos assistantes sociales durant toute la durée du contrat de partenariat. Si, pour des raisons échappant au contrôle des usagers, ces derniers ne sont pas encore prêts à nous quitter après les trois années, le contrat de partenariat peut être prolongé d'une nouvelle période déterminée.

Les usagers n'ayant pas réussi l'amélioration de leur situation, et pour lesquels nous ne voyons pas d'évolution positive devront nous quitter.

Au terme du contrat de partenariat la plupart de nos usagers quittent Ennerdaach pour se loger sur le marché privé (69,8 % durant les 10 dernières années) ou même pour emménager dans leur nouvelle propriété (22,6 % durant les 10 dernières années).

Utilisons la terminologie de notre Ministre du Logement, Monsieur Henri Kox ; Ennerdaach aide les citoyens qui risquent de tomber dans le premier décile, c'est-à-dire sans logement fixe, sans travail, sans droit de garde de leurs enfants, sans droit aux aides étatiques et sociales.

Glossaire

Différents critères entrent en compte pour évaluer le succès d'un séjour :

- Nombre des objectifs de la convention de partenariat réalisés.
- Régularité des paiements des loyers.
- Discipline face au programme d'épargne.
- Respect du règlement interne.
- Savoir-être ; confiance en soi, gestions du quotidien, repas, santé, respect des conseils reçus
- Socialisation ; gestion administrative, financière, respect des rendez-vous et échéances, contact avec école, voisins, famille.
- Socio-professionnelle ; régularité de l'emploi / recherche d'emploi, formations, stages.

Épargne de nos bénéficiaires

La participation aux frais de logement que nos usagers payent est largement en dessous des prix du marché. Ainsi, il leur reste plus d'argent disponible. Pour que cet argent ne passe pas à la consommation, pour éviter que nos partenaires prennent « des mauvaises habitudes » et finalement pour leur créer une « réserve » prévoyant la fin du contrat, nous exigeons et nous encourageons une épargne régulière. Le montant de cette épargne s'oriente à la situation financière des intéressés. Pour encourager l'épargne, Ennerdaach verse une « prime de départ » à ceux qui ont respecté leur contrat de partenariat et notamment leur plan d'épargne.

Agenda

Durant l'exercice 2021 le conseil d'administration s'est réuni 13 fois, dont 6 fois par visio-conférence.

Nombreuses étaient les réunions auxquelles un ou plusieurs membres ont participé ; nous citons ici les entrevues les plus importantes :

- FEDAS, Fédération des Acteurs du Secteur Social au Luxembourg asbl
- Bâtiments publics
- Ministère de la Famille
- Visites d'immeubles à acquérir
- Présentations d'Ennerdaach en vue d'obtention de dons

Toujours à la recherche d'immeubles ou de terrains pour créer des logements nous avons rencontré les bourgmestres de quelques 8 communes du canton d'Esch sur Alzette, les responsables d'AGORA en charge du développement de la friche industrielle Esch/Schiffange et le responsable du foncier d'un acteur de droit public.

Le 14 avril 2021 nous avons accueilli les réviseurs de caisse à notre siège pour y faire effectuer le contrôle comptable annuel. Le 22 avril 2021 nous nous sommes réunis en Assemblée Générale ordinaire par vidéo-conférence.

Lors de sa réunion du 17 mai 2021, le conseil d'administration a confirmé la répartition des charges.

Maisons

Maison Jos Weisgerber

Cette maison, occupée durant la deuxième moitié de l'année 2020 fut inaugurée le 15 mars 2021 par vidéo-conférence avec la participation du directeur de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Emile Lutgen, du bourgmestre de la Commune de Pétange Monsieur Pierre Mellina, du Ministre du Logement Monsieur Henri Kox et de la Ministre de la Famille Madame Corinne Cahen.

Maisons à Differdange

Les travaux de mise en conformité de la sécurité, commandés et financés par les Bâtiments Publics ont été clôturés à l'exception des gardes corps des cages d'escalier. Les Bâtiments Publics se disent non pas concerné par ce sujet.

Le mur de soutènement provisoire est toujours en place, les travaux définitifs sont prévus cette année.

Maison à Oberkorn

Nos projets de rénovation, respectivement de vente pour financer un autre immeuble plus important et plus adéquat sont en attente.

Maison à Schifflange

Rien de particulier à signaler pour cet immeuble qui abrite deux familles.

Maison Jean Heusbourg

Rien de particulier à signaler pour cet immeuble.

Maisons à Niederkorn

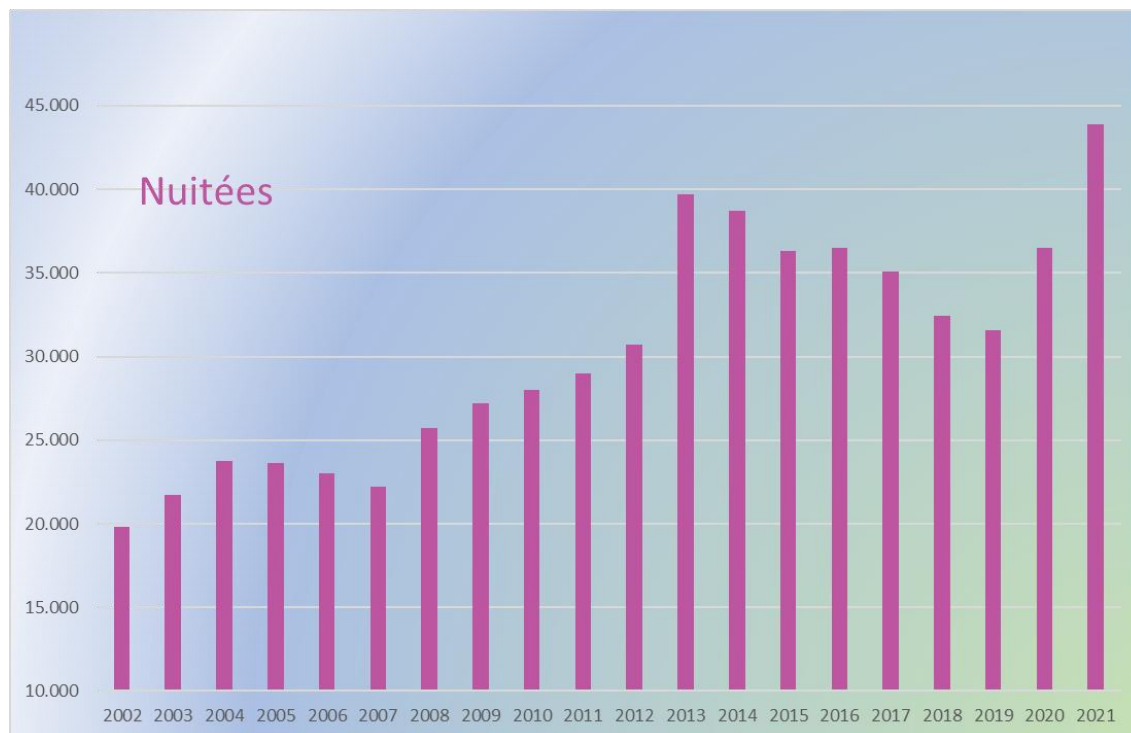
Le nouveau PAG de la commune a rendu impossible notre projet de reconstruction établi déjà en 2020. Actuellement nous étudions une possibilité d'aménager cet immeuble conformément au nouveau PAG.

Le 20 août 2021, un incendie a ravagé un appartement. Par chance, et grâce à la rapide intervention des pompiers, la catastrophe a pu être évitée. Nous avons demandé un audite à une société agréée pour nous rendre compte des risques incendie dans nos immeubles.

Activités

Notre asbl gère 34 logements dans 5 immeubles.

Les occupants de nos appartements



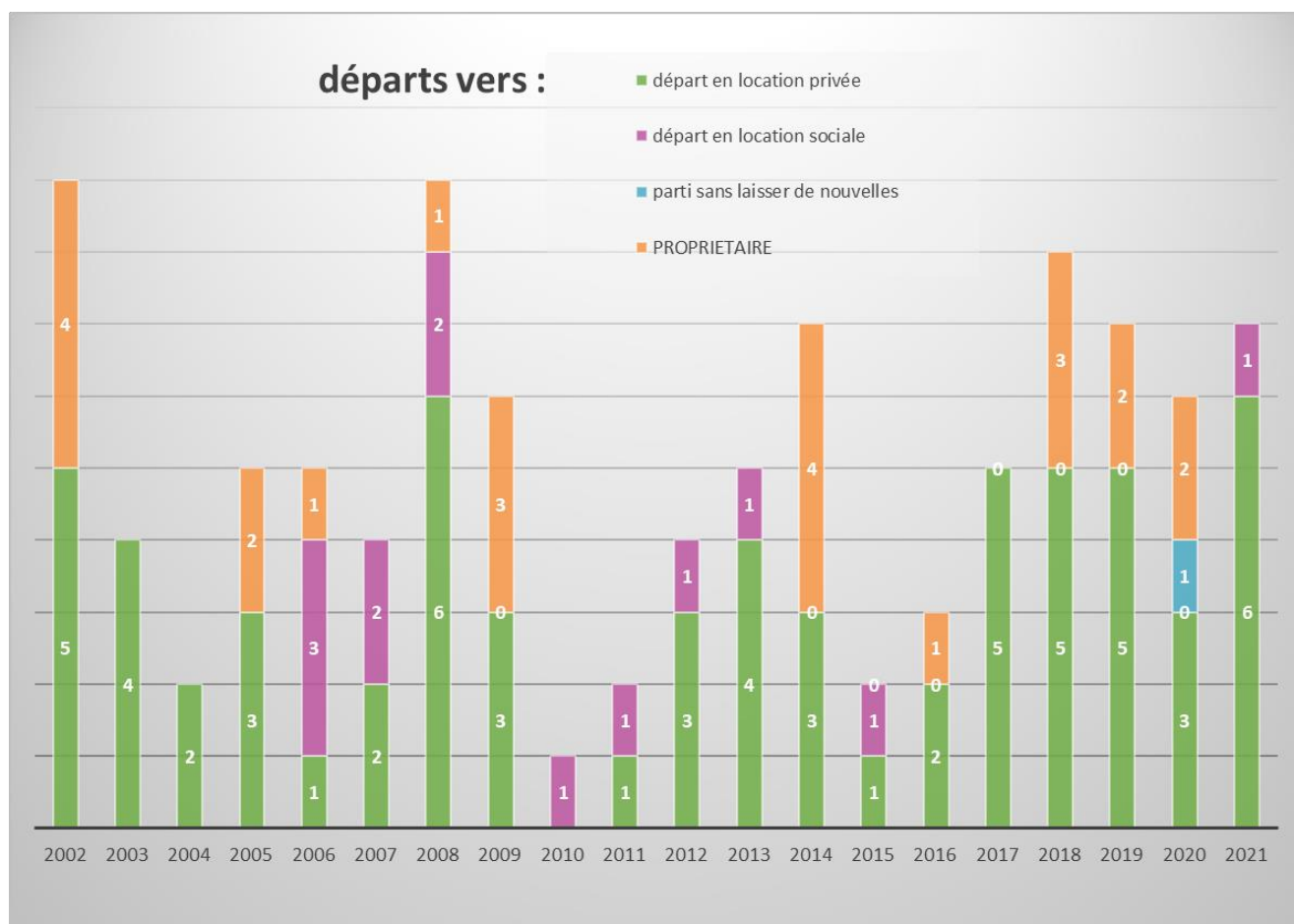
En 2021 nous comptons 43 881 nuitées. Ce nombre varie avec la composition des familles ainsi qu'en fonction du nombre des départs. À chaque départ l'appartement est rénové, ce qui implique que l'appartement reste vide durant la période nécessaire à la remise en état.

La nette augmentation des nuitées en 2020 et 2021 est due à l'achèvement de la maison Jos Weisgerber, mais aussi à l'excellent taux d'occupation de nos logements qui était de 95,9 % en 2021.

Au 31 décembre 2021 nous logions 121 personnes, dont 59 mineurs, ce qui correspond à 17 couples et 13 familles monoparentales. En totalité, durant l'année 2021 nous avons suivi 150 personnes, dont 73 enfants/adolescents.

Les départs

Parmi les sept familles qui nous ont quittées en 2021, 6 ont su déménager dans une habitation louée sur le marché privé, une famille a pris recours à un logement social auprès de la Croix Rouge.



Durant les 10 dernières années, en moyenne chaque année 1,2 familles (22,6 %) ont pu acquérir un logement à la fin de leur contrat de partenariat et 3,6 familles (69,8 %) ont su loger sur le marché privé.

Le taux de réussite suivant les critères fixés en 2017 était de 85,71 % pour les départs en 2021 et il s'élève à 53.13 % en cumul pour les cinq dernières années.

Durée de l'hébergement

Notre aide est accordée pour une durée déterminée, le temps qu'il faut pour remédier durablement à leur situation précaire. Depuis 2016 nous limitons d'une façon générale la durée d'hébergement à 3 ans, avec une possibilité de réévaluation au terme du contrat de partenariat.

La durée moyenne de l'hébergement des usagers qui nous ont quittés en 2021 est de 4,95 ans (4,76 ans en 2020). La crise de la COVID a eu sans aucun doute une influence, mais de façon générale, nous constatons que malheureusement nos usagers ont de plus en plus de difficultés à trouver un logement convenant à leur situation financière.

Épargne de nos usagers

A la fin de l'exercice l'épargne réalisée par nos usagers s'élève à 50 038,- €.

Quatre familles (des 7 qui nous ont quittés en 2021) ont pu bénéficier de la prime de départ. Le montant total de ces primes était de 11 475,- €.

Personnel

Avec effet au 9 septembre 2021 notre directrice, Madame Rina Tommasi-Dalla Mora est partie en retraite bien méritée. Nous tenons à la remercier pour toutes ces années d'engagement et de dévouement au profit de notre asbl.

Grace à une excellente coopération et beaucoup de compréhension de la part du Ministère de la Famille, nous avons pu attribuer plusieurs heures de travail à Madame Machado et à Madame Hissette. Cette dernière assume depuis septembre 2021 la direction en intérim.

Ainsi, au 31 décembre 2021 Ennerdaach occupe 5 salariés, dont 3 à temps partiel. L'équivalence « temps plein » est de 3,95. Trois de ces employés (2,45 ETP) profitaient d'un poste conventionné par le Ministère de la Famille.

Le budget des postes conventionnés étant accordé pour l'année 2022, nous avons engagé notre nouvelle chargée de direction le 28 février 2022. Madame Danielle Merx, éducatrice graduée, prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2022.

Financement

Nos activités sont possibles grâce aux cotisations 2 205,- € et aux dons 14 450,- €.

Grace à la participation étatique significative à nos frais de fonctionnement, et aux postes du personnel conventionnés, les indemnités d'hébergement versées par nos protégés dégagent un excédent. Des activités accessoires, comme les locations de garages et emplacements pour voitures contribuent également d'une façon non négligeable à la réalisation de nouveaux logements sociaux.

Grâce à l'aide et au soutien du Ministère du Logement nous profitons de la loi concernant l'aide étatique à la création de logements sociaux.

L'avenir

Nos efforts des dernières années semblent enfin porter leurs fruits.

Suite à nos démarches auprès des communes du canton d'Esch, nous espérons pouvoir réaliser un projet de 4 habitations dans la commune de Pétange et 2 à 4 logements dans la commune de Bettembourg.

Deux autres projets d'une plus grande envergure s'annoncent pour la commune de Differdange.

Nous n'avons toujours pas abandonné nos idées d'une revalorisation des immeubles à Niederkorn.

Deux projets de loi nous préoccupent ces jours :

Réforme des ASBL, ASBL UP et Fondations

Projet de loi n° 6054 élaboré par le Ministère de la Justice nous demandera encore plus de travaux administratifs.

Réforme de la loi du 25 février 1979 élaboré par le Ministère du Logements touche sensiblement notre philosophie.

A ce jour, nous ne voyons pas encore comment notre fonctionnement (voir page 2) puisse continuer sous la nouvelle loi. Notre concept a fait ses preuves et les succès le confirment. D'autant plus nous sommes déterminés à continuer sur cette voie, mais la réforme actuellement prévue ne laisse pas d'espace pour notre façon d'aider les plus démunis de notre société.

La réforme de la loi du 25 février 1979 sera le plus grand défi pour l'année en cours.

Remerciements

Permettez-nous de remercier ici nos nombreux donateurs, nos membres et tous ceux qui nous ont soutenus par leurs actions, leurs bons conseils et leur démonstration d'intérêt.

Merci aux Ministères de la Famille et du Logement et à leurs collaborateurs.

Un Merci particulier aux Communes de Differdange, Schifflange et Pétange pour leur aide rapide et efficace.

Aussi, nous remercions notre personnel qui a accompli ses tâches avec engagement et ardeur.

Robert Wildgen
secrétaire